

## **POURQUOI DEVRIEZ-VOUS CONSIDÉRER UNE ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE INDIVIDUELLE ?**

Êtes-vous propriétaire d'une maison ou d'un autre bien immobilier ? Avez-vous souscrit une assurance avec l'institution financière qui détient votre prêt hypothécaire ? Si c'est le cas, il pourrait y avoir de meilleures options d'assurance qui s'offrent à vous.

En tant que conseiller financier [conseillère financière], je peux vous fournir des renseignements sur des produits financiers qui peuvent le mieux répondre à vos besoins particuliers. À titre de référence, j'ai joint une fiche d'informations sur les avantages d'une assurance hypothécaire individuelle aux fins de comparaison avec l'assurance offerte par votre institution prêteuse.

Je répondrai avec plaisir à vos questions ou, si vous le désirez, je vous fournirai une soumission rapide et sans engagement de votre part, aux fins de comparaison.